

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 80645-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 27-2022/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement
privé (BFP-ENSP)
du mardi 14 juin 2022

Le **mardi 14 juin 2022 à 10 heures 07**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement privé (BFP-ENSP) se sont réunies sous la présidence de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission BFP, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 157674-2021/3-ACTS** : Projet de délibération différant la date de l'arrêt du financement de l'enseignement privé et approuvant l'avenant n° 1 à la convention cadre n° C.44-22 du 28 février 2022 relative au financement des dépenses de fonctionnement de la direction diocésaine de l'école catholique (DDEC).

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission ENSP :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Aniseta Tufele.

Absents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier et M Philippe Michel.

Membres de la commission ENSP :

M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze et Mme Marie-Line Sakilia.

Procurations* :

Membre de la commission BFP :

Mme Françoise Suve donne procuration à M. Julien Tran Ap

Membre de la commission ENSP :

Mme Laura Vendegou donne procuration à Mme Aniseta Tufele.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents et 5 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission ENSP.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Mejo Naisseline, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;

Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service administratif et financier (SAF/DERES).

Bien que le quorum de la commission BFP n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 9 heures 30, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud.*

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 157674-2021/3-ACTS** : Projet de délibération différant la date de l'arrêt du financement de l'enseignement privé et approuvant l'avenant n° 1 à la convention cadre n° C.44-22 du 28 février 2022 relative au financement des dépenses de fonctionnement de la direction diocésaine de l'école catholique (DDEC).

Conformément à l'article 1^{er} de la délibération modifiée n° 94-2020/APS du 3 décembre 2020 *relative à l'arrêt du financement des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé*, « à compter du 1^{er} juillet 2022, la province Sud cesse de financer les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé.

Le Bureau de l'assemblée de province est habilité à différer par trimestre la date fixée à l'alinéa précédent au plus tard au 1^{er} janvier 2023, après avis des commissions de l'enseignement privé, du budget des finances et du patrimoine de l'assemblée de la province Sud. »

Pour le 1^{er} semestre 2022, la convention cadre n° 44-22 a été conclue avec la direction diocésaine de l'école catholique (DDEC) fixant les modalités du financement assumé par la province Sud.

Cette convention se terminant au 30 juin 2022, et afin de répondre à une volonté de l'exécutif provincial, un avenant est proposé pour prolonger la durée du financement jusqu'au 1^{er} octobre 2022 et couvrir les dépenses de fonctionnement de la DDEC du 3^{ème} trimestre 2022.

Ainsi, pour le 3^{ème} trimestre 2022, la dotation s'élèvera à la somme de 261 567 925 francs CFP, décomposée comme suit : (10 354 élèves x coût élève 101 050 F) / 4 trimestres.

Un montant de 497 00 000 francs CFP (arrondi) est sollicité au BS 2022 (correspondant aux 2 trimestres).

2 trimestres x 261 567 925 F	525 135 850 F
Reliquat de CP sur la ligne de crédit :	- 26 400 000 F
Total	496 735 850 F

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, Mme Kouathé s'est interrogée sur le fait que la prolongation s'effectue trimestriellement. Sur ce point, M. Bergery a répondu qu'il s'agit d'une disposition de la délibération adoptée par l'assemblée de la province Sud habitant le Bureau de l'assemblée de la province Sud à différer la date de cessation par trimestre et au plus tard au 1^{er} janvier 2023.

En réponse à M. Sao, Mme Seytres a confirmé que des crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2022 afin de couvrir les deux derniers trimestres pour un montant de 496 millions de francs CFP.

Par ailleurs, Mme Tiéoué a fait remonter certains problèmes d'intrusion rencontrés au lycée Père Guéneau à Bourail géré par la direction diocésaine de l'école catholique (DDEC). Elle a alors souhaité savoir si l'exécutif avait été alerté de ces difficultés. Mme Barbier a souligné qu'il y a très peu de remontée d'informations concernant la situation des établissements privés, et que ces informations proviennent seulement des signalements de parents d'élèves. C'est par exemple le cas sur Bourail où des plaintes de parents d'élèves ont été rapportées au sujet d'enseignants violents.

Suite à ces propos, Mme Tiéoué a mis en avant la nécessité de disposer d'un retour d'informations de la part de la DDEC, d'autant que la province Sud finance le fonctionnement des établissements privés. Mme Barbier a indiqué qu'un courrier sera envoyé à la directrice de la DDEC pour avoir des explications, mais elle a souligné que ni le vice-rectorat ni la province Sud ne disposent d'éléments complémentaires.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

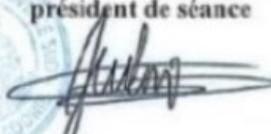
Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Commission ENSP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap, Mme Aniseta Tufele et Mme Laura Vendegou).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 10 heures 16.

Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine,
président de séance



Julien Tran Ap